



1197 Prangins, 16 août 1978

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 12/78

Concerne: Demande de crédit de Fr. 600'000.-- pour la réfection extérieur et intérieur du temple de Prangins.

Municipal délégué: M. Richard BADER

Monsieur le Président,  
Mesdemoiselles, Messieurs,

Poursuivant son programme d'entretien des bâtiments communaux et à la demande de plusieurs membres du Conseil communal, la Municipalité s'est préoccupée de l'église et a demandé une étude à M. Jean-Claude CHRISTEN, architecte à Gland, ainsi qu'un devis estimatif des travaux.

Cette étude très poussée montre avec précision les différents travaux qu'il y aurait lieu d'effectuer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. C'est-à-dire toiture, façades, molasse, installation électrique, etc.

Il est clair que nous pourrions envisager de répartir, sur plusieurs années le programme des travaux. Cependant, dans un but d'économie et afin que le bâtiment ne continue pas à se dégrader, la Municipalité incite le Conseil Communal à accorder le crédit demandé pour les réparations suivantes:

<u>Extérieur</u>	Toiture - Façades - Canalisations - molasses.
<u>Intérieur</u>	Réfection de la nef - création d'un WC avec lavabo - modification du chauffage - rénovation de tous les autres locaux.

Sans entrer dans le détail, nous vous donnons un bref aperçu de ces postes ainsi que leur coût approximatif selon le devis estimatif de l'architecte:

1.- Maçonnerie	Frs.	213'270.--
2.- Ravalement de molasse	"	64'000.--
3.- Charpente	"	54'000.--
4.- Traitement ancienne charpente	"	8'880.--
5.- Assainissement façade "Ouest"	"	5'775.--
6.- Couverture - Ferblanterie	"	64'385.--
7.- Alimentation électrique	"	3'500.--
8.- Installation électrique	"	7'450.--
9.- Installation sanitaire	"	5'000.--
10.- Installation chauffage	"	20'000.--
11.- Protection contre la foudre	"	5'000.--
12.- Peinture	"	52'000.--

13.- Carrelage - Faïence	Frs.	3'200.--
14.- Revêtement de sols	"	2'000.--
15.- Ventilation mécanique	"	1'000.--
16.- Menuiserie	"	1'050.--
17.- Nettoyage	"	1'500.--
18.- Divers & imprévus	"	27'990.--
19.- Honoraires architecte	"	47'890.--
20.- Débours	"	610.--
		<hr/>
Total	Frs.	588'500.--
		<hr/> <hr/>

Il est bien clair que les travaux mentionnés et au cas où le Conseil communal accorde le crédit, feront l'objet d'un appel d'offres par la voie de la presse, avec ouverture des soumissions en présence des membres de la Municipalité et de l'architecte.

Le bâtiment étant classé, nous espérons obtenir une aide financière de l'Etat de Vaud, mais il ne nous est pas possible d'indiquer un montant pour l'instant, l'instance cantonale, en l'occurrence le Service des bâtiments et monuments historiques, ne s'étant pas encore prononcée.

D'autre part, nous avons pris contact avec les membres représentant Prangins au sein du Conseil de Paroisse de Nyon afin qu'ils examinent la possibilité d'une participation financière à cette réfection. Au moment où nous déposons ce préavis, nous n'avons pas encore de réponse ferme de leur part, mais nous pouvons dire que les Conseillers de Paroisse en question sont tout à fait favorables à soutenir cette rénovation par des manifestations à déterminer. Rappelons ici que le Conseil de Paroisse de Nyon a depuis quelque temps désigné une commission chargée du remplacement des orgues actuelles du temple de Prangins. Cet instrument va bientôt être livré, raison pour laquelle il convient de faire les réfections souhaitées. Ces orgues d'une valeur de Frs. 110'000.-- environ, sur lesquelles la Commune a participé pour Frs. 30'000.--, seront remises par la Paroisse à la Commune.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdemoiselles, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 12/78 relatif à une demande de crédit de Frs. 600'000.-- pour la réfection extérieur et intérieur du temple de Prangins.

lu le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

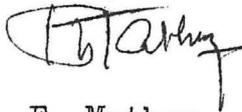
1/ d'approuver le préavis No 12/78 relatif à la réfection du temple de Prangins,

2/ d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 600'000.--  
pour lui permettre de procéder à cette réfection.

Ainsi délibérer en séance de Municipalité du 14 août 1978 pour être soumis  
au Conseil communal de Prangins.

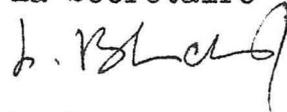
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Blanchoud